

Le gazouillis de la plaine

Bulletin d'avril 2022

Edito du Maire



Dans ce numéro

- 1 Edito du Maire
- 2 Sauvons la 4ème classe de notre école
- 3 Recensement de la population
- 3 Elections présidentielles et législatives
- 3 CCAS Les aides facultatives
- 4 Tableau des aides facultatives CCAS
- 5 Budget 2022
- 6 Conseil municipal des enfants – Une belle action
- 7 Visite du Tumulus de Péré
- 8 Mise à disposition d'un abri-vélo sécurisé
- 9-10 Horaires des TER
- 11 Plantation Les Aiguis
- 12 Ma Ruralité Heureuse - Exposition photographique
- 12 Campagne d'identification et de stérilisation des chats errants
- 13 Don du sang - Réserves basses
- 14 Soutien au peuple ukrainien
- 15 Tous à vos agendas
- 15 Evolution ligne de bus

ISSN : 2801-4898

Adresse du journal :

legazouillisdelaPlaine@gmail.com

Madame, Monsieur,

Depuis la publication du dernier Gazouillis en janvier dernier, vous avez de nouveau dû affronter des semaines difficiles ponctuées par la COVID et son variant Omicron. Cette épidémie qui nous touche depuis déjà deux ans bouleverse nos habitudes de vie et empoisonne notre quotidien.

Combien de temps allons-nous devoir faire face aux conséquences de cette pandémie ?

A peine commençons-nous à espérer des temps meilleurs avec la baisse du nombre des contaminations, qu'une nouvelle crise s'est présentée.

En quelques jours, l'Europe a changé de visage !

L'horreur de l'invasion de l'Ukraine, la folie guerrière et meurtrière d'un dictateur nous ont soudain replongé plusieurs décennies en arrière, dans la mémoire des massacres de la Seconde Guerre mondiale.

Je pense à cette heure au peuple ukrainien, fier et admirable de courage et de détermination, à ces hommes, ces femmes et ces enfants qui souffrent dans leur chair.

Dans ce bulletin, vous trouverez toutes les informations utiles pour aider, soutenir ou accompagner le peuple ukrainien dans ces moments difficiles.

Cette sale et injuste guerre fait également craindre de graves conséquences économiques dont vous mesurez déjà les conséquences au travers d'une hausse inédite des prix de certains produits et fournitures. Pour notre collectivité, ces augmentations se traduiront inévitablement par un accroissement des dépenses de fonctionnement et de fait obéreront nos possibilités d'investissement.

Localement, parents d'élèves, enseignants et élus se mobilisent actuellement pour conserver les quatre classes de l'école Charles Rossignol, pour que nos enfants puissent bénéficier d'un enseignement de qualité. Je remercie tous celles et ceux qui se démènent pour cette cause.

Je ne veux cependant pas être que le porteur de mauvaises nouvelles.

Sachons ensemble profiter des beaux jours qui s'offrent à nous à la sortie de l'hiver.

Retrouvons-nous dans les semaines et mois qui viennent pour le repas de nos aînés, pour les boucles d'Argenson, nos traditionnelles randonnées pédestres et cyclables, pour l'inauguration du citystade, pour nos marchés estivaux de producteurs et artisans locaux, pour notre séance estivale de cinéma de plein air, pour des concerts et spectacles... Tout le programme vous est donné dans ce bulletin.

Il me semble enfin important de terminer cet édito en évoquant les échéances électorales en cours et à venir. Avec cette triste guerre aux portes de notre pays, apprécions la chance que nous avons d'habiter en France, de vivre en démocratie. Assumons donc nos devoirs de citoyen.

Bien à vous,

Jean-François SALANON

Sauvons la 4^{ème} classe de notre école

Depuis l'annonce, en janvier 2022, de la fermeture définitive d'une classe de notre école Charles Rossignol, tout le monde à Plaine d'Argenson est sur le pied de guerre !

Un collectif de parents d'élèves s'est très vite mis en place pour défendre notre école et certaines actions ont été rapidement menées :

- Une pétition en ligne pour dire NON à la fermeture de l'une de nos 4 classes.
- L'affichage de notre volonté de ne pas accepter cette situation.
- L'alerte auprès de la presse locale.



La phase 1 de la carte scolaire des Deux-Sèvres s'est achevée le 8 février 2022. À la suite du vote du Conseil Départemental de l'Education Nationale, nous sommes passés d'une fermeture définitive à une fermeture conditionnelle. Cela signifie que lors de la phase 2 de la carte scolaire des Deux-Sèvres, en juin 2022, la situation de l'école Charles Rossignol sera de nouveau examinée.

Une rencontre avec M. Jean-François Salanon, Maire de Plaine d'Argenson ainsi que M. Denis Ploquin, Président de la commission « Affaires scolaires », le samedi 12 février 2022, nous a conforté dans notre démarche. Forts du soutien et de l'implication de notre municipalité, nous avons pu, à cette occasion, recenser et mettre en commun tout ce qui rend notre école attractive.

En effet, depuis quelques années, nous pouvons compter :

- Sur un transport adapté, avec accompagnateur, qui dessert toute la commune de Plaine d'Argenson.
- Sur une équipe pédagogique stable grâce à nos 4 enseignants principaux et un poste de décharge de direction.
- Sur un personnel adapté dans les classes de maternelle (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles à temps plein).
- Sur des services de garderie et de restauration scolaire de qualité à un coût très raisonnable.

Ce qui permet évidemment de profiter d'une structure à taille humaine avec une vingtaine d'élèves par classe et de favoriser le bien-être et le suivi des enfants. Ce qui est notre volonté première !



Nous, parents, avons fait le choix de vivre « à la campagne » mais il ne faut pas croire qu'une école en milieu rural signifie une école « au rabais » ... Pour preuve :

- Les 4 classes possèdent toutes un TBI (Tableau Blanc Interactif) et des tablettes numériques.
- Les enfants ont accès à la bibliothèque de l'école qui est régulièrement dotée de nouveaux ouvrages et qui a été entièrement rénovée.
- Ils profitent d'une cour qui a été réaménagée et de multiples activités « Nature » comme la plantation d'arbres fruitiers, l'entretien d'aromates et autres plantes. Mais aussi, parfois, quand le temps s'y prête, de l'école « dehors » !
- Les élèves se déplacent, selon les classes, à la salle Omnisport de Beauvoir sur Niort, à la piscine de Mauzé sur le Mignon et à la base nautique de Niort Noron, avec le financement du transport par le SIVOM de Beauvoir sur Niort, la commune et l'Association des Parents d'Elèves de Plaine-d'Argenson.

Tout ces points positifs ont bien évidemment été évoqués lors de la rencontre de 3 parents d'élèves avec l'Adjointe du Directeur d'Académie ainsi que l'Inspectrice d'Académie le 2 mars 2022, car nous n'allions pas attendre cette date butoir de juin 2022 sans continuer notre action !

Recensement de la population 2022

Le recensement de la population de la commune de Plaine-d'Argenson s'est déroulé du 20 janvier au 19 février 2022.

Les opérations de collecte ont été réalisées par Mesdames Patricia HUET et Josiane DEFOREST et coordonnées par Madame Magalie GROUSSET.

Les principaux chiffres qui ressortent de ce recensement montrent une population de 993 habitants (stable ces dernières années) et un nombre de logements égal à 512 répartis en 85% de résidences principales, 4% de résidences secondaires et 11% de logements vacants.

Les élus remercient sincèrement les agents précités pour la qualité de leur travail mais également les habitants qui ont tous répondu dans les délais imposés et qui ont ainsi permis d'atteindre un taux de recensement de 100%, étant rappelé ici que ce dernier est utilisé entre autres dans le calcul des participations de l'Etat au budget des communes.

Elections présidentielles et législatives

Le premier tour de l'élection du président de la République a eu lieu le 10 avril 2022.

Le second tour se déroulera le dimanche 24 avril 2022 de 8h00 à 19h00.

Les élections législatives auront lieu quant à elles les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Il existe deux bureaux de vote sur la commune :

Le bureau de vote principal est établi à Prissé-la-Charrière (salle socioculturelle).

Le deuxième bureau de vote se situe à la mairie de Saint-Etienne-la-Cigogne. Il concerne les habitants des communes déléguées de Boisserolles, Belleville et Saint-Etienne-la-Cigogne.

Le vote par procuration

Vous allez être absent le jour d'une élection.

Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration de vote.

Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt !

Pour faire votre procuration en ligne : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

CCAS Les aides facultatives

Le Centre Communal d'Action Sociale de Plaine-d'Argenson propose différentes aides facultatives dans les domaines suivants :

- Aide pour l'équipement des apprentis (vêtements de travail, outillages),
- Aide pour la formation à la conduite – Permis AM et permis B
- Aide pour l'adhésion à une association culturelle ou sportive,
- Aide pour l'apprentissage de la natation

Certaines de ces aides sont attribuées sous conditions de ressources.

Les montants des aides et leurs conditions d'attribution ayant été récemment réévalués, vous trouverez, ci-contre, le tableau des aides facultatives mis à jour.

Les formulaires de demande d'aide sont à retirer en mairie.

Type d'aide	Bénéficiaires	Modalités et conditions d'attribution	Montant de l'aide	Justificatifs à fournir
Aide pour l'équipement des apprentis (Vêtements de travail, outillages)	Apprenti(e)s ayant leur résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	Aide attribuée sans condition de ressources. Une seule aide attribuée pour toute la durée de l'apprentissage.	Montant des dépenses d'équipement dans la limite de 150 €.	Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs <ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du demandeur • Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) • Contrat d'apprentissage • Factures d'achats des équipements de travail • Relevé d'identité bancaire
Aide pour la formation à la conduite (Permis AM)	Personnes âgées de 14 à 25 ans, ayant leur résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 900 €) Une seule aide attribuée par demandeur.	Montant des dépenses engagées dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> • 100 € (QF inférieur à 500 €), • 75 € (QF compris entre 501 et 700 €), • 50 € (si QF compris entre 701 et 900 €) 	Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs <ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du demandeur • Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) • Facture auto-école • Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. • Relevé d'identité bancaire
Aide pour la formation à la conduite (Permis B)			Montant des dépenses engagées dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> • 200 € (QF inférieur à 500 €), • 150 € (QF compris entre 501 et 700 €), • 100 € (si QF compris entre 701 et 900 €) 	
Aide pour l'adhésion à une association culturelle ou sportive (Coûts d'adhésion ou frais de licence sportive)	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 900 €) Une seule aide attribuée par demandeur. Pas de condition d'âge.	Montant des dépenses engagées dans la limite de 15 € (si QF inférieur à 900 €).	Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs <ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du demandeur • Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) • Carte d'adhérent avec cachet administratif de l'association ou licence sportive pour l'année en cours. • Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. • Relevé d'identité bancaire
Aide pour l'apprentissage de la natation	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 900 €) Une seule aide attribuée par demandeur.	Montant des dépenses engagées dans la limite de 50 € (si QF inférieur à 900 €).	Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs <ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du demandeur (ou du représentant légal) • Certificat de scolarité • Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) • Facture centre aquatique • Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. • Relevé d'identité bancaire

Le QF (coefficient familial) est celui calculé par les organismes chargés de verser les aides financières à caractère familial ou social (CAF ou MSA) et doit être justifié par le demandeur par le biais d'une attestation délivrée par ces organismes.

Budget 2022

Présentation synthétique du budget communal 2022

(Le budget peut être consulté en mairie)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 1 370 579,39 €	Il s'agit des dépenses nécessaires à l'action quotidienne des services telles que les consommables (électricité, carburants, fournitures administratives, l'achat des denrées pour la restauration scolaire ...), le paiement des salaires du personnel, les contributions aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts	Les recettes de fonctionnements sont constituées par les impôts et taxes, les dotations et les subventions ainsi que par les produits de gestion courante (loyers, locations salles, cantines, garderie, concessions funéraires...).
Investissement 631 049,01 €	Toutes les dépenses de construction qui consistent à enrichir le patrimoine communal (Acquisitions ou rénovation de bâtiments, création ou réfection de voirie, remplacement de matériels...)	On trouve principalement dans les recettes d'investissement, les emprunts, les subventions (Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération...) sur les travaux réalisés et le fonds de compensation de la TVA.

Le budget en quelques chiffres (dans les grandes lignes !)

Dépenses de fonctionnement

● Charges à caractère général	421 649,41 €
● Charges de personnel et frais assimilés	317 400,00 €
● Autres charges de gestion courante	223 100,00 €
● Charges financières	19 539,98 €
● Virement à la section d'investissement	383 690,00 €

Dépenses d'investissement

● Solde d'exécution reporté	93 700,00 €
● Emprunts et dettes assimilées	60 000,00 €
● Acquisitions matérielles	34 000,00 €
● Travaux bâtiments publics	62 000,00 €
● Travaux logements communaux	81 000,00 €
● Travaux de voirie	40 000,00 €
● Aménagements extérieurs	17 000,00 €
● Aménagement bourgs	60 000,00 €
● Acquisitions foncières	150 000,00 €

Recettes de fonctionnement

● Résultat de fonctionnement reporté	337 184,39 €
● Produits des services	61 300,00 €
● Impôts et taxes	497 861,00 €
● Dotations, subventions et participations	278 234,00 €
● Autres produits (loyers logements)	168 500,00 €

Recettes d'investissement

● Virement section de fonctionnement	383 690,00 €
● Excédents fonctionnements capitalisés	93 700,00 €
● Fonds de compensation TVA	60 000,00 €
● Subventions d'investissement	86 350,00 €

Ce budget a été établi sans augmentation des taux de la fiscalité communale des ménages.

Les investissements qui ont été ou seront réalisés au cours de cette année concernent principalement des acquisitions matérielles (radar pédagogique, équipements de restauration scolaire, matériels divers pour l'entretien des espaces verts), des travaux de bâtiments (isolation et toitures des bâtiments et logements communaux), des travaux de voirie (Le Grand Bousseau), des aménagements extérieurs (bancs, tables de pique-nique, équipements sportifs et de loisirs) et des provisions pour de futurs travaux d'aménagement des bourgs et des bâtiments scolaires.

Conseil municipal des enfants – Une belle action

Le mercredi 2 mars dernier, nos huit conseillers municipaux jeunes (Noah, Cléa, Océane, Louna, Léo, Simon, Luka et Théo) avaient décidé de se retrouver pour confectionner des crêpes et des gaufres qu'ils ont ensuite pris plaisir à offrir et partager avec les aînés du Club du Parc.

Un joli moment de solidarité intergénérationnelle !

Bravo, les enfants !



Les enfants de l'école en visite au tumulus de Péré

Le 3 mars dernier, les élèves de l'école Charles Rossignol de Plaine-d'Argenson se sont rendus sur le site du Tumulus de Péré, situé au Nord-Ouest de notre commune.

Ils y ont été accueillis chaleureusement par les propriétaires des lieux et ont été, sous la conduite de leurs enseignants et des membres de l'association « Les Amis du Tumulus de Péré », les premiers scolaires à pouvoir découvrir cet ensemble néolithique de première importance.

C'est une grande chance que nos enfants ont eu de pouvoir découvrir ce site archéologique privé, pour le moment encore rarement ouvert au public.

Ce monument mégalithique est l'un des plus grands édifices de ce type en Europe.

La nécropole néolithique de Péré est composée d'un petit monument de forme circulaire et de deux grands tumuli allongés. Elle a été construite en pierre sèche et en terre.

Le tumulus C, le plus grand des tumuli allongés de Péré, long de 115 mètres et large de 20, est un ensemble funéraire dont une des trois chambres est restée inviolée durant plus de 6 000 ans.

Ce tumulus est issu d'une histoire architecturale complexe. Ses bâtisseurs ingénieux ont pu vouloir démontrer leur puissance, leur génie, leur respect pour leurs morts et marquer le territoire !

Le tumulus C a été inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 1993.

Les élèves ont été extrêmement intéressés par cette visite guidée en témoigne le travail très abouti qu'ils ont ensuite mis en œuvre sous la forme d'un reportage vidéo.

Un grand merci aux propriétaires du site, à l'association « Les Amis du Tumulus de Péré » et à nos enseignants pour cette belle journée que les enfants ne sont pas près d'oublier.



Mise à disposition d'un abri-vélo sécurisé

Depuis quelques semaines, un abri-vélo sécurisé est à votre disposition devant la gare ferroviaire de Prissé-la-Charrière.

Le déploiement de plusieurs équipements de ce type sur le territoire communautaire s'inscrit dans le plan d'actions de Niort Agglo en faveur des mobilités alternatives à la voiture.

L'objectif de ce nouvel équipement est d'inciter les habitants en zone d'habitat diffus à utiliser les transports collectifs et de faciliter cet usage multimodal.

Vous pouvez donc prendre votre vélo pour faire le trajet de votre domicile à la gare, puis le stationner pour la journée dans cet abri-vélo sécurisé, le temps de votre déplacement.

Pour l'utilisation de ce dispositif, rien de plus simple ! Il suffit d'apporter un cadenas type U pour sécuriser la porte extérieure et un cadenas classique pour sécuriser le vélo à l'intérieur de l'abri grâce à un câble de sécurisation. L'utilisation, en libre accès, est limitée à 48h consécutives de stationnement.

Vous trouverez ci-après les horaires de trains de la ligne 17 « Niort-Saintes-Royan » desservant notre commune (horaires valables jusqu'au 1^{er} juillet 2022).

Fiches horaires SNCF Ligne 17 pages suivantes



niort agglo
Agglomération du Niortais

facilite vos déplacements
grâce à **l'abri-vélo
sécurisé**

VOTRE VÉLO
EN SÉCURITÉ

QUAND VOUS
VOULEZ,
C'EST GRATUIT

niort.agglo PARTENAIRE DE VOTRE MOBILITÉ

Vous êtes intéressés ?
Pour tout savoir sur cette offre niort agglo
renseignez-vous sur tanlib.com ou 05 17 38 81 10



HORAIRES DU 12/12/2021 AU 01/07/2022 ROYAN > SAINTES > NIORT

Cette fiche horaires est régulièrement mise à jour sur ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine
Pensez à vous reporter aux renvois

**MIS A JOUR
LE 09/03/22**

LUNDI à VENDREDI (sauf fêtes)

Mode de transport	TER	TER												
N°	864462	864504	864464	864506	864508	864468	864512	864466	864516	864554	864324	864474	864550	864478
Jours de circulation	Lun. à Ven.	Ven.												
Renvois/ Informations	A													
ROYAN		05:37	06:19	07:21	09:27		11:21	12:21	12:49	15:20	17:19		19:29	
SAUJON		05:46	06:27	07:30	09:35		11:29	12:30	12:58	15:29	17:28		19:37	
SAINTES Arrivée		06:03	06:45	07:47	09:53		11:47	12:49	13:15	15:46	17:45		19:55	
SAINTES Départ	05:55	06:12	06:47	07:56	09:59	10:08	11:56	12:52	13:24	15:55		18:05	20:01	20:18
St Hilaire Brizambourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:24	-	-
ST JEAN D'ANGÉLY	06:23	-	07:18	-	-	10:37	-	13:23	-	-	-	18:39	-	20:46
Loulay	06:34	-	07:29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Villeneuve-la-Comtesse	06:40	-	07:35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prissé-la-Charnière	06:46	-	07:42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Beauvoir-sur-Niort	06:53	-	07:46	-	-	10:59	-	13:45	-	-	-	19:00	-	21:11
Marigny	06:58	-	07:51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fors	07:02	-	07:56	-	-	11:06	-	-	-	-	-	-	-	-
NIORT	07:11	-	08:04	-	-	11:15	-	14:00	-	-	-	19:15	-	21:25
Terminus		Angoulême		Angoulême	Angoulême		Angoulême		Angoulême	Angoulême			Angoulême	
Correspondances	Paris					Paris		Paris				Paris		Paris

RENOIS

A Circule aussi le 25/05

LEGENDE

Sam. inclus les jours fériés suivants : 25/12/21, 01/01/22 et 26/05/22

Dim. inclus les jours fériés suivants : 18/04/22, 01/05/22, 08/05/22 et 06/06/22

SAMEDI, DIMANCHE et FETES

Mode de transport	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER
N°	864506	864508	864468	864480	864554	864472	864518	864474	864476	864566	864550	864478	
Jours de circulation	Sam.	Sam. à Dim.	Sam.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Dim.	Dim.	Sam.	Dim.	Dim.	Sam. à Dim.	Dim.	
ROYAN	07:21	09:27		12:21	15:20		16:09		17:36	18:45	19:29		
SAUJON	07:30	09:35		12:30	15:29		16:17		17:45	18:53	19:37		
SAINTES Arrivée	07:47	09:53		12:47	15:46		16:34		18:06	19:11	19:55		
SAINTES Départ	07:56	09:59	10:08	12:50	15:55	16:09	16:40	18:05	18:09	19:18	20:01	20:07	
St Hilaire Brizambourg	-	-	-	-	-	-	-	18:24	18:26	-	-	-	-
ST JEAN D'ANGÉLY	-	-	10:37	13:20	-	16:38	-	18:39	18:39	-	-	20:40	-
Loulay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Villeneuve-la-Comtesse	-	-	-	13:36	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prissé-la-Charnière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Beauvoir-sur-Niort	-	-	10:59	13:45	-	17:00	-	19:00	19:01	-	-	21:01	-
Marigny	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fors	-	-	11:06	13:53	-	-	-	19:08	-	-	-	-	-
NIORT	-	-	11:15	14:02	-	17:14	-	19:15	19:16	-	-	21:12	-
Terminus	Angoulême	Angoulême			Angoulême		Angoulême			Angoulême	Angoulême		
Correspondances			Paris	Paris		Paris							Paris

INFOS TER

Le transport des vélos à bord des trains TER Nouvelle-Aquitaine est autorisé dans les espaces dédiés (dans la stricte limite des places disponibles, avec en moyenne 6 places par train). SNCF se réserve le droit de refuser des vélos supplémentaires. Préparez votre voyage en consultant les conditions d'embarquement des vélos, sur le site [TER Nouvelle-Aquitaine](http://TER.Nouvelle-Aquitaine).

INFOS TRAVAUX

Période de travaux programmée :

- du 28 février au 4 mars, du 7 au 18 mars et du 21 au 25 mars 2022

Retrouvez tous les horaires actualisés sur le site TER.SNCF.COM/NOUVELLE-AQUITAINE et sur l'Assistant SNCF.



HORAIRES DU 12/12/2021 AU 01/07/2022 NIORT > SAINTES > ROYAN

Cette fiche horaires est régulièrement mise à jour sur ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine
Pensez à vous reporter aux renvois

**MIS A JOUR
LE 09/03/22**

LUNDI à VENDREDI (sauf fêtes)

Mode de transport	TER	TER	TER	TER	TER	TER	CAR	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	
N°	864465	864325	864532	864534	864536	864469	38701	864473	864542	864331	864475	864477	864548	864479	864558
Jours de circulation	Lun. à Ven.	Mer.	Lun. à Ven.	Ven.	Lun. à Ven.										
Renvois/ Informations	SCOL											A			
Correspondances								Paris			Paris			Paris	
Origine			Angoulême	Angoulême	Angoulême				Angoulême				Angoulême		Angoulême
NIORT	06:37	-	-	-	-	12:44	12:45	14:50	-	-	17:49	18:40	-	20:55	-
Fors	-	-	-	-	-	12:53	13:07	-	-	-	17:59	18:49	-	-	-
Marigny	-	-	-	-	-	-	13:17	-	-	-	18:04	18:53	-	-	-
Beauvoir-sur-Niort	06:52	-	-	-	-	13:00	13:16	15:05	-	-	18:08	19:01	-	21:10	-
Prissé-la-Charrière	-	-	-	-	-	-	13:34	-	-	-	18:12	19:05	-	-	-
Villeneuve-la-Comtesse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:19	19:11	-	-	-
Loulay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:25	19:18	-	-	-
ST JEAN D'ANGÉLY	07:17	-	-	-	-	13:22	-	15:27	-	-	18:40	19:29	-	21:31	-
St Hilaire Brizambourg	07:29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19:42	-	-	-
SAINTES Arrivée	07:46	-	08:35	10:40	12:01	13:51	-	15:54	16:03	-	19:08	19:59	20:45	21:59	22:44
SAINTES Départ	-	07:51	08:43	10:46	12:09	13:54	-	-	16:12	18:11	19:16	-	20:52	22:02	22:53
SAUJON	-	08:10	09:02	11:05	12:31	14:13	-	-	16:33	18:30	19:38	-	21:11	22:20	23:12
ROYAN	-	08:18	09:09	11:12	12:39	14:21	-	-	16:41	18:38	19:46	-	21:18	22:28	23:19

RENOIS

A Circule aussi le 25/05

SCOL Circule uniquement en période scolaire

LEGENDE

Sam. inclus les jours fériés suivants : 25/12/21, 01/01/22 et 26/05/22

Dim. inclus les jours fériés suivants : 18/04/22, 01/05/22, 08/05/22 et 06/06/22

SAMEDI, DIMANCHE et FETES

Mode de transport	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER
N°	864463	864534	864463	864536	864473	864542	864542	864475	864548	864479	864558	
Jours de circulation	Dim.	Sam. à Dim.	Sam.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Dim.	Sam.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Dim.	Sam. à Dim.	
Correspondances	Paris		Paris		Paris			Paris		Paris		
Origine		Angoulême		Angoulême		Angoulême	Angoulême		Angoulême		Angoulême	
NIORT	09:15	-	09:59	-	14:50	-	-	17:49	-	19:59	-	-
Fors	-	-	-	-	-	-	-	17:59	-	-	-	-
Marigny	-	-	-	-	-	-	-	18:04	-	-	-	-
Beauvoir-sur-Niort	09:30	-	10:14	-	15:05	-	-	18:08	-	20:14	-	-
Prissé-la-Charrière	-	-	-	-	-	-	-	18:12	-	-	-	-
Villeneuve-la-Comtesse	-	-	-	-	-	-	-	18:19	-	-	-	-
Loulay	-	-	-	-	-	-	-	18:25	-	-	-	-
ST JEAN D'ANGÉLY	09:51	-	10:38	-	15:27	-	-	18:40	-	20:36	-	-
St Hilaire Brizambourg	10:04	-	10:51	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINTES Arrivée	10:20	10:40	11:07	12:01	15:54	15:45	16:03	19:08	20:45	21:04	22:44	
SAINTES Départ	10:23	10:46	11:10	12:09	-	15:55	16:12	19:16	20:52	21:07	22:53	
SAUJON	10:41	11:05	11:28	12:31	-	16:16	16:33	19:38	21:11	21:26	23:12	
ROYAN	10:49	11:12	11:36	12:39	-	16:26	16:41	19:46	21:18	21:33	23:19	

INFOS TER

- Le transport des vélos à bord des trains TER Nouvelle-Aquitaine est autorisé dans les espaces dédiés (dans la stricte limite des places disponibles, avec en moyenne 6 places par train). SNCF se réserve le droit de refuser des vélos supplémentaires. Préparez votre voyage en consultant les conditions d'embarquement des vélos, sur le site TER Nouvelle-Aquitaine.

INFOS TRAVAUX

Période de travaux programmée :

- du 28 février au 4 mars, du 7 au 18 mars et du 21 au 25 mars 2022

Retrouvez tous les horaires actualisés sur le site TER.SNCF.COM/NOUVELLE-AQUITAINE et sur l'Assistant SNCF.

Plantation Les Aiguis

Lors de la construction du parc éolien de Plaine de Courance, la société ENGIE GREEN a été contrainte de détruire une portion de haie pour créer les accès nécessaires au passage des convois qui amèneront prochainement les aérogénérateurs.

ENGIE GREEN était tenue au titre des mesures compensatoires de replanter au minimum 204 mètres de haie.

L'entreprise a décidé d'aller plus loin que ses obligations et a réalisé la plantation d'une haie d'environ 470 mètres au Nord des Aiguis (en vert sur la carte ci-dessous).

Cette haie est composée de 10 alisiers des bois, de 25 chênes chevelus, de 15 cormiers et de 18 ormes lutèce.

Les coûts de plantation et d'entretien (les trois premières années) de cette haie sont intégralement à la charge du porteur de projet.

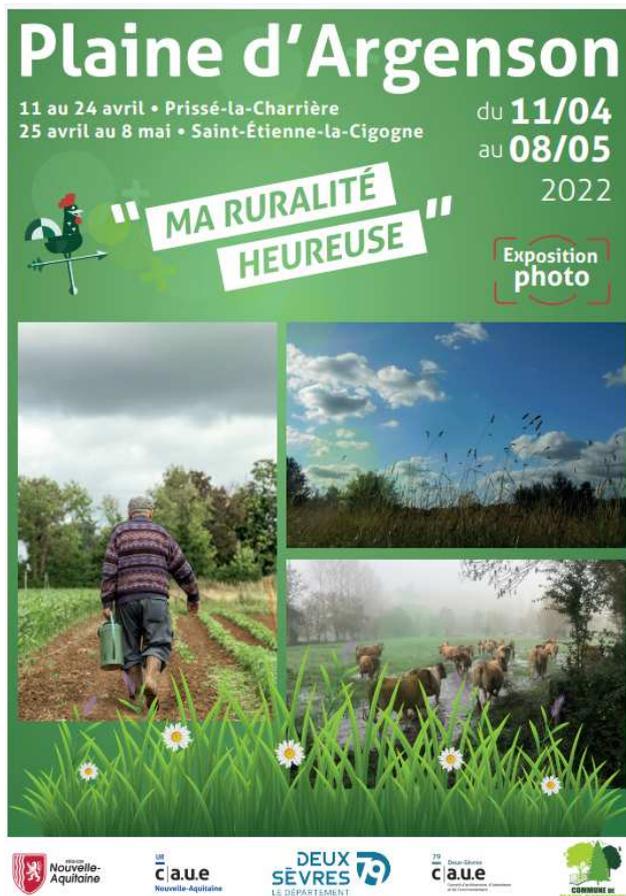


Ma Ruralité Heureuse - Exposition photographique

La commune de Plaine-d'Argenson accueille l'exposition itinérante « Ma Ruralité Heureuse » du 11 avril au 8 mai 2022.

Cette exposition fait suite à un concours photographique organisé par les 12 CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de Nouvelle-Aquitaine en 2020, soucieux de valoriser la ruralité.

L'exposition est visible en plein air actuellement sur la Place de l'Église de Prissé et ce, jusqu'au 24 avril puis le sera à proximité de l'église de Saint-Etienne-la-Cigogne du 25 avril au 8 mai.



Campagne d'identification et de stérilisation des chats errants

Comme nous vous l'indiquions dans le Gazouillis de la Plaine du mois de janvier dernier, la municipalité de Plaine-d'Argenson a décidé de mener une campagne de trappage, d'identification et de stérilisation des chats errants, aujourd'hui très nombreux dans nos villages.

Ces opérations, conduites en lien avec le cabinet vétérinaire VET PÔLE de Brioux et l'association « Pas de chat sans toit » se sont déroulées durant les mois de février et mars sur deux sites de la commune : le centre-bourg de Belleville et la place de la mairie à Prissé. Elles ont permis d'identifier et de stériliser 9 chats errants dont 7 femelles.

Ces animaux ont été ensuite relâchés sur le lieu où ils avaient été capturés et relèvent désormais du statut dit de « chat libre ». Ils ont été identifiés au nom de la commune, mais peuvent tout à fait être adoptés par les personnes qui le souhaiteraient (se renseigner en mairie).

Le nourrissage de ces chats libres est autorisé, contrairement à celui des chats errants qui demeure strictement interdit (article 120 du code du règlement sanitaire départemental). Une nouvelle campagne de trappage, d'identification et de stérilisation des chats errants aura lieu l'hiver prochain afin de répondre aux nombreuses sollicitations que nous avons reçues.



Plaine d'Argenson

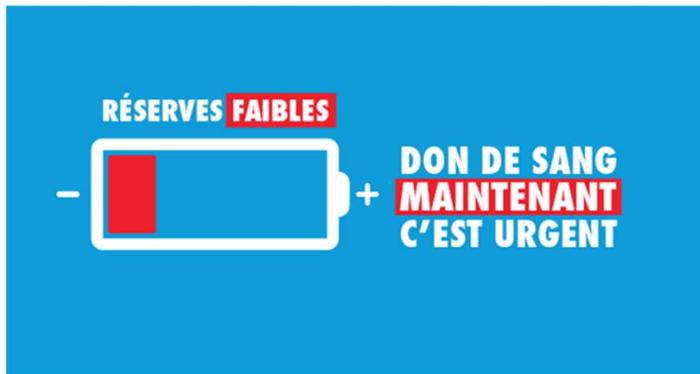
Campagne co-financée



Don du sang - Des réserves historiquement basses

L'établissement Français du Sang (EFS) a récemment communiqué sur le niveau des réserves de sang de la France qui se trouve être actuellement en dessous du seuil de sécurité.

Si une seule poche de sang n'a jamais manqué en France pour soigner les patients et particulièrement au cours des deux années écoulées de crise sanitaire, **l'EFS fait aujourd'hui face à une situation critique** et c'est ce qui l'amène à publier un « bulletin d'urgence vitale » pour la première fois de son histoire.



Deux années de tensions permanentes liées aux impacts générés par le Covid (annulations de collectes, plus faible mobilisation des donneurs, difficultés de recrutement de personnel médical) ont considérablement affecté la collecte de sang.

La vague liée au variant Omicron, qui a touché en quelques semaines plusieurs millions de Français, a ajouté deux éléments critiques : l'auto-ajournement de certains donneurs de sang et un fort taux d'absentéisme du personnel de l'EFS.

Cette situation pourrait s'avérer dangereuse à court terme pour soigner les patients. Cette perspective est absolument inenvisageable.

L'EFS rappelle aujourd'hui avec force et gravité l'importance du don de sang dans le système de santé publique : **10 000 dons sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients** dont une grande majorité trouve dans les transfusions sanguines la seule alternative pour être soignés.

Partagez votre pouvoir, donnez votre sang !

Pour savoir où donner votre sang,

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>



Soutien au peuple ukrainien

Depuis le début du conflit, vous avez été très nombreux à solliciter le secrétariat de mairie pour savoir comment aider et soutenir le peuple ukrainien.

Les besoins immédiats des populations en produits et matériels sont listés dans le document ci-dessous.

Dans le département des Deux-Sèvres, la Protection Civile dispose de trois bases logistiques qui peuvent réceptionner vos dons. L'une d'entre-elles est située à Niort au 132 rue de Telouze (rue perpendiculaire à l'Avenue de Nantes au niveau de Sainte-Pezenne).



CRISE HUMANITAIRE UKRAINE

LISTE DE DONNS

Logistique

Lits de camp
Sacs de couchage
Couvertures de survie

Matériel électrique
(Projecteurs, lumières, rallonges,
générateurs)

Hygiène

Gels & savons corps
Dentifrices
Brosses à dents
Couches & lait maternisé

Médicaments (non périmés)
Rasoirs
Mousses à raser
Serviettes hygiéniques

Secours

Gants à usage unique
Masques chirurgicaux
Matériel de suture
Blouses médicales
Bandages élastiques
Garrots

Lecteurs à glycémie
Pansements hémostatiques
Pansements
Solutions antiseptiques
Matériel médical
(Respirateur, défibrillateur, moniteur...)



Vous pouvez également faire un don pécuniaire auprès de la Croix-Rouge Française directement en ligne sur le site <https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine/> ou bien par chèque libellé à l'ordre de "CRF - Conflit Ukraine 2022" à envoyer à :

Croix-Rouge française - CS200011 - 59895 Lille cedex 9

Si enfin, vous souhaitez proposer une offre d'hébergement pour des réfugiés ukrainiens, essentiellement femmes et enfants, vous pouvez vous signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Tous à vos agendas

A noter sur vos agendas

- Samedi 30 avril 2022 : Repas des aînés (salle des fêtes de Prissé).
- Dimanche 8 mai 2022 : Cérémonie commémorative communale à 11h30 au monument aux morts de Saint-Etienne-la-Cigogne.
- Dimanche 15 mai 2022 en matinée : Randonnées cyclables et pédestres « Les boucles de Plaine-d'Argenson » suivies d'un pique-nique dans le parc de Prissé.
- Dimanche 15 mai 2022 dans l'après-midi : Inauguration du city-stade et tournoi de foot ouvert à tous, petit(e)s et grand(e)s.
- Vendredi 10 juin 2022 en soirée : Spectacle dans le cadre du festival « La 5ème saison » suivi d'un repas en plein air.
- Samedi 2 juillet 2022 : Marché de producteurs et d'artisans locaux et concerts de musique.
- Jeudi 14 juillet 2022 : Fête Nationale (Repas communal et journée festive).
- Lundi 15 août 2022 : Feu d'Artifice.
- Samedi 10 septembre 2022 : Marché de producteurs et d'artisans locaux et cinéma de plein air.
- Vendredi 11 novembre 2022 : Cérémonie commémorative communale à 11h30 au monument aux morts de Boisserolles.

Evolution ligne de bus

A compter du mois de septembre 2022, la ligne de bus n°26, actuellement fixe entre Niort et la zone d'activités des Pierrailleuses, va évoluer pour desservir quotidiennement les communes de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson.

L'accès à cette nouvelle ligne de bus est totalement gratuit.

Il s'agit d'une évolution expérimentale qui pourra ensuite être pérennisée en fonction du taux d'utilisation de la ligne.

Pour notre commune, l'arrêt (départ et terminus de la ligne fixe) se situera à l'église de Prissé. Deux départs quotidiens vers Niort seront proposés du lundi au vendredi à 06h35 et 17h15. Pour regagner notre commune, deux départs de La Brèche seront proposés à 07h40 et 18h20.

Des offres complémentaires en transport à la demande entre Prissé et Niort viendront compléter cette offre (2 allers et retours en semaine et 3 allers et 2 retours les samedis).

Les communes déléguées de Belleville, Boisserolles et Saint-Etienne-la-Cigogne pourront bénéficier du transport à la demande en correspondance de la ligne 26.

Cette nouvelle offre n'est pas concurrente de la ligne SNCF (TER n°17) mais bien complémentaire. L'ensemble permettra de disposer tous les jours de la semaine de quatre départs vers Niort et quatre départs de Niort vers Plaine-d'Argenson.

Vous pourrez obtenir toutes les informations utiles sur cette nouvelle ligne en participant à l'une ou l'autre des réunions d'information qui se dérouleront **le jeudi 9 juin 2022 à 19h00 à Beauvoir-sur-Niort (Salle Abeille) et à 20h30 à Plaine-d'Argenson (Salle des fêtes de Prissé-la-Charrière).**

tanlib.com



Argensonnaises, Argensonnais

BOUGEZ AVEC TANLIB !

MON
BUS**100%
GRATUIT**

Ligne 26

Itinéraire direct entre

**Niort > St-Symphorien > Granzay-Gript
> Beauvoir-sur-Niort > Prissé-la-Charrière****NOUVEAUTÉ**
EXPÉRIMENTATION
À COMPTER DE
SEPTEMBRE
2022**Lignes scolaires**
ouvertes à tous**Inscription obligatoire**
pour dimensionner le service et
recevoir toutes les informations transport

Transport pour PMR

(Personnes à Mobilité Réduite
avec carte d'invalidité +8356)**Service de porte à porte
& sur réservation**

tanlib.com ou 0500 00 79 70



Transport À la Demande

en correspondance avec la ligne 26 entre
Plaine d'Argenson et Beauvoir MairieArrêts TAD : Bedeville Mairie - Boursailles Mairie -
St Etienne Bourg - St Etienne-la-Croix**ALLER (vers Niort)**Départ de Beauvoir Mairie :
06:40 - 09:05 - 13:05 - 17:15**RETOUR (vers Prissé)**Départ de Brèche :
07:40 - 12:15 - 16:15 - 18:20**NOUVEAUTÉ**
EXPÉRIMENTATION
À COMPTER DE
SEPTEMBRE
2022

Abris Vélos Sécurisés

Gare de Prissé-la-Charrière

**Essai gratuit et location**
**Vélo à Assistance
Électrique, Vélo Cargo
et Trottinette Électrique****Site de
covoiturage**
covoiturage-tanlib.frv d'infos
tanlib.com**Agence tanlib**
Place de la Brèche à Niort
Tél. : 05 49 09 09 00